

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (UE) n° 2015/830

Nettoyant pour colle 90A

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : Nettoyant pour colle 90A Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)

Type de produit REACH : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Détergent selon le Règlement (CE) no 648/2004

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur de la fiche de données de sécurité

SOUDAL N.V. Everdongenlaan 18-20 B-2300 Turnhout ☎ +32 14 42 42 31 □ +32 14 42 65 14 msds@soudal.com

Fabricant du produit

SOUDAL N.V. Everdongenlaan 18-20 B-2300 Turnhout **25** +32 14 42 42 31 D +32 14 42 65 14 msds@soudal.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais):

+32 14 58 45 45 (BIG)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe	Catégorie	Mentions de danger
Flam. Liq.	catégorie 2	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
Asp. Tox.	catégorie 1	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Eye Irrit.	catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Irrit.	catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
STOT SE	catégorie 3	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Aquatic Chronic	catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage









Contient: acétone; acétate d'éthyle; hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques.

Mention d'avertissement	Danger
-------------------------	--------

Phrases H
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases P

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen vzw (BIG)

Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel

http://www.big.be

© BIG vzw

Motif de la révision: 2;3 Numéro de la révision: 0101 Date d'établissement: 2002-05-28

Date de la révision: 2017-01-01

134-15960-532-fr-FR

Numéro de produit: 32099

	3 1
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.
	Ne pas fumer.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement
	respirer.
P303 + P361 + P353	B EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau
	à l'eau/Se doucher.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact
	si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3. Autres dangers

Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Ne s'applique pas

3.2. Mélanges

			_			
		N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque
acétone 01-2119471330-49		67-64-1 200-662-2	C>25 %	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	(1)(2)(10)	Constituant
acétate d'éthyle 01-2119475103-46		141-78-6 205-500-4	C>25 %	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	(1)(2)(10)	Constituant
hydrocarbures, C7, n-alcanes, is <mark>o-alcanes, cycliques</mark> 01-2119475515-33			C>25 %	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411	(1)(10)	UVCB

⁽¹⁰⁾ Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Mesures générales:

Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital. Ne jamais donner à boire de l'alcool.

Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

Après contact avec la peau:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Du savon peut être utilisé. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Donner du charbon médicinal. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.2.1 Symptômes aigus

Après inhalation:

EXPOSITION A DE FORTES CONCENTRATIONS: Irritation des voies respiratoires. Irritation des muqueuses nasales. Dépression du système nerveux central. Vertiges. Maux de tête. Narcose. Pertes de connaissance.

Après contact avec la peau:

Picotement/irritation de la peau. APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE: Peau sèche. Gerçures de la peau.

Après contact avec les yeux:

Irritation du tissu oculaire.

Motif de la révision: 2;3	Date d'établissement: 2002-05-28
	Date de la révision: 2017-01-01

Numéro de la révision: 0101 Numéro de produit: 32099 2 / 18

⁽¹⁾ Texte intégral des phrases H: voir point 16

⁽²⁾ Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

Après ingestion:

Vomissements. Nausées, Risque de pneumonie aspiratoire. Symptômes similaires à ceux observés après inhalation.

4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

De préférence: mousse résistant à l'alcool. Mousse polyvalente. Poudre BC. Acide carbonique

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

L'eau (jet PLEIN) est inefficace pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de CO et de C<mark>O2 en cas de combustion. Se décompo</mark>se suite à une montée en température: libération de gaz/vapeurs corrosifs (vapeurs d'acide acétique).

5.3. Conseils aux pompiers

5.3.1 Instructions:

Refroidir à l'eau les récip<mark>ients fermés lorsque ceux-ci sont expo</mark>sés au feu. Ne pas déplacer la cargaison si exposée à la chaleur. Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée. Tenir compte des liquides d'extinction polluants. Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir/l'endiguer.

5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Lunettes bien ajustables. Protection de la tête/du cou. Vêtements de protection. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Arrêter les moteurs et interdiction de fumer. Ni flammes nues ni étincelles. Appareils et éclairage utilisables en atmosphère explosive.

6.1.1 Equipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes

Gants. Lunettes bien ajustables. Protection de la tête/du cou. Vêtements de protection.

Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir le produit qui se libère. Endiguer le liquide répandu. Essayer de réduire l'évaporation. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber liquide répandu dans matériaux tels que: sable, terre, vermiculite, kieselguhr, pierre à chaux broyée. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Porter produit recueilli au fabricant/à instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir point 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Ventilation insuffisante: éloigner flammes nues/étincelles. Ventilation insuffisante: appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Ventilation insuffisante: prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20°C. Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Ne pas rejeter les déchets à l'égout.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Conserver à température de chambre. Conserver dans un endroit sec. Conserver à l'abri de la lumière. Ventilation au ras du sol. Local à l'épreuve du feu. Prévoir une installation d'extinction automatique. Conforme à la réglementation. Temps de stockage max.: 365 jour(s).

7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, sources d'ignition, agents d'oxydation, acides (forts), bases (fortes)

7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Fer-blanc

7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2002-05-28

Date de la révision: 2017-01-01

Numéro de la révision: 0101 Numéro de produit: 32099 3 / 18

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Exposition professionnelle

a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite l	500 nnm
indicative d'exposition professionnelle)	200 bbiii
Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	1210 mg/r
Valeur d'exposition movenne pondérée dans le temps 8h	400 ppm
	1461 mg/r
	500 ppm
	1210 mg/r
	1000 ppm
	2420 mg/r
Fullous doubte duried	_ 120 111g/1
	501 ppm
	1010 /
	1210 mg/r
	1000
	1002 ppm
	2420 mg/r
	-720 1119/1
	150 nnm
	190 hhiii
	550 ma/m
	550 mg/m
	300 ppm
	Joo ppiii
	1100 mg/r
caractère indicatif)	
Valour d'expecition movempe pandérée dans le temps 9h /// - Valour	400 ppm
	+oo ppiii
	1400 mg/r
non réglementaire indicative)	1400 mg/1
	500 ppm
	1210 mg/r
	1000 ppm
Valeur courte durée (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	2420 mg/r
Valeur d'exposition movenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	500 ppm
	1200 mg/r
	400 ppm
	1500 ppm 1500 mg/r
validar a exposition moyerine ponderee dans le temps on (1803 900)	1000 111g/1
	500 ppm
	1210 mg/r
	1500 ppm
	3620 mg/r
	200 ppm
	100
Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	400 ppm
Data distabilisasment, 2002 OF 20	
Date d'établissement: 2002-05-28	
Date d'établissement: 2002-05-28 Date de la révision: 2017-01-01	
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle) Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h Valeur courte durée Valeur courte durée Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique) Valeur courte durée (Valeur limite d'exposition professionnelle publique) Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle de caractère indicatif) Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle de caractère indicatif) Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle de caractère indicatif) Valeur d'exposition professionnelle de caractère indicatif) Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VI: Valeur non réglementaire indicatif) Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VI: Valeur non réglementaire indicative) Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VI: Valeur non réglementaire indicative) Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VI: Valeur réglementaire contraignante) Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VIC: Valeur réglementaire contraignante) Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VIC: Valeur réglementaire contraignante) Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VICS 900) Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VICS 900) Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VICS 900) Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps

cetone		Valeur d'exposition moyer	nne pondérée dans le te	emps 8h (TLV - 250 p	pm
		Adopted Value)	Adopted Value	F00	n.m
thud acatata		Valeur courte durée (TLV - Valeur d'exposition moyer		500 pp	
thyl acetate		Adopted Value)	nne ponderee dans le te	emps 8h (TLV - 400 p	pm
) Valeurs limites biologi					
	prises ci-dessous, si celles-ci sont d	isponibles et applicables.			
llemagne					
ceton (Aceton)	Urin: expositionser	nde, bzw. schichtende	80 mg/l	11/2012 Ständige Senatsko Prüfung gesundheitsschädli Arbeitsstoffe der DFG	
SA (BEI-ACGIH)					
cetone (Acetone)	Urine: end of shift		20 mg/L	Nonspecific - Intended char	nges
cetone (Acetone)	Urine: end of shift		25 mg/L		
Méthodes de prélèvem	ent				
om de produit		Essai	Numéro		
cetone (ketones 1)		NIOSH NIOSH	1300 2555		
cetone (ketones I)	rganic gases by Extractive FTIR)	NIOSH	3800		
cetone (Volatile Organic		NIOSH	2549		
CETONE and METHYLET		NIOSH	8319		
cetone		OSHA	69		
thyl acetate (Volatile Or	ganic compounds)	NIOSH	2549		
thyl Acetate		NIOSH	1457		
thyl Acetate		OSHA	7		
-Heptane (Hydrocarbon <mark>:</mark>	s, BP 26 to 126 C)	NIOSH	1500		
-Heptane		OSHA	7		
etroleum Distillate (Nap		NIOSH	1550	_	
etroleum Distillates Frac	ctions ples lorsqu'on utilise la substance d	OSHA	48		
cétone	<u>S</u>				
Seuil (DNEL/DMEL)	Туре		Valeur	Remarque	
	Type Effets systémiques à lo		1210 mg/m ³	Remarque	
Seuil (DNEL/DMEL)	Type Effets systémiques à lo Effets aigus locaux – in	<mark>hal</mark> ation	1210 mg/m ³ 2420 mg/m ³		
Seuil (DNEL/DMEL) DNEL	Type Effets systémiques à lo Effets aigus locaux – in		1210 mg/m ³		
Seuil (DNEL/DMEL) DNEL cétate d'éthyle	Type Effets systémiques à lo Effets aigus locaux – in Effets systémiques à lo	<mark>hal</mark> ation	1210 mg/m³ 2420 mg/m³ 186 mg/kg bw/jou	r	
Seuil (DNEL/DMEL) DNEL cétate d'éthyle	Type Effets systémiques à lo Effets aigus locaux – in	halation ong terme – voie cutanée	1210 mg/m ³ 2420 mg/m ³		
Seuil (DNEL/DMEL) DNEL cétate d'éthyle Seuil (DNEL/DMEL)	Type Effets systémiques à lo Effets aigus locaux – in Effets systémiques à lo Type	halation ong terme – voie cutanée ong terme – inhalation	1210 mg/m³ 2420 mg/m³ 186 mg/kg bw/jou Valeur	r	
Seuil (DNEL/DMEL) DNEL cétate d'éthyle Seuil (DNEL/DMEL)	Type Effets systémiques à lo Effets aigus locaux – in Effets systémiques à lo Type Effets systémiques à lo Effets aigus systémique Effets locaux à long ter	halation ong terme – voie cutanée ong terme – inhalation es – inhalation me – inhalation	1210 mg/m³ 2420 mg/m³ 186 mg/kg bw/jou Valeur 734 mg/m³ 1468 mg/m³ 734 mg/m³	r	
Seuil (DNEL/DMEL) DNEL cétate d'éthyle Seuil (DNEL/DMEL)	Type Effets systémiques à lo Effets aigus locaux – in Effets systémiques à lo Type Effets systémiques à lo Effets aigus systémique Effets locaux à long ter Effets aigus locaux – in	halation ong terme – voie cutanée ong terme – inhalation es – inhalation ome – inhalation halation	1210 mg/m³ 2420 mg/m³ 186 mg/kg bw/jou Valeur 734 mg/m³ 1468 mg/m³ 734 mg/m³ 1468 mg/m³	r Remarque	
Seuil (DNEL/DMEL) DNEL cétate d'éthyle Seuil (DNEL/DMEL) DNEL	Type Effets systémiques à lo Effets aigus locaux – in Effets systémiques à lo Type Effets systémiques à lo Effets aigus systémique Effets locaux à long ter Effets aigus locaux – in Effets systémiques à lo	halation ong terme – voie cutanée ong terme – inhalation es – inhalation me – inhalation	1210 mg/m³ 2420 mg/m³ 186 mg/kg bw/jou Valeur 734 mg/m³ 1468 mg/m³ 734 mg/m³	r Remarque	
Seuil (DNEL/DMEL) DNEL Eétate d'éthyle Seuil (DNEL/DMEL) DNEL ydrocarbures, C7, n-alca	Type Effets systémiques à lo Effets aigus locaux – in Effets systémiques à lo Type Effets systémiques à lo Effets aigus systémique Effets locaux à long ter Effets aigus locaux – in Effets systémiques à lo nes, iso-alcanes, cycliques	halation ong terme – voie cutanée ong terme – inhalation es – inhalation ome – inhalation halation	1210 mg/m³ 2420 mg/m³ 186 mg/kg bw/jou Valeur 734 mg/m³ 1468 mg/m³ 734 mg/m³ 1468 mg/m³ 63 mg/kg bw/jour	r Remarque	
Seuil (DNEL/DMEL) DNEL cétate d'éthyle Seuil (DNEL/DMEL) DNEL ydrocarbures, C7, n-alca Seuil (DNEL/DMEL)	Type Effets systémiques à lo Effets aigus locaux – in Effets systémiques à lo Type Effets systémiques à lo Effets aigus systémique Effets locaux à long ter Effets aigus locaux – in Effets systémiques à lo nes, iso-alcanes, cycliques Type	halation ong terme – voie cutanée ong terme – inhalation es – inhalation me – inhalation halation ong terme – voie cutanée	1210 mg/m³ 2420 mg/m³ 186 mg/kg bw/jou Valeur 734 mg/m³ 1468 mg/m³ 734 mg/m³ 1468 mg/m³ 63 mg/kg bw/jour	r Remarque	
Seuil (DNEL/DMEL) DNEL cétate d'éthyle Seuil (DNEL/DMEL) DNEL	Type Effets systémiques à lo Effets aigus locaux – in Effets systémiques à lo Type Effets systémiques à lo Effets aigus systémique Effets locaux à long ter Effets aigus locaux – in Effets systémiques à lo nes, iso-alcanes, cycliques Type Effets systémiques à lo	halation ong terme – voie cutanée ong terme – inhalation es – inhalation halation halation ong terme – voie cutanée ong terme – voie cutanée	1210 mg/m³ 2420 mg/m³ 186 mg/kg bw/jou Valeur 734 mg/m³ 1468 mg/m³ 734 mg/m³ 1468 mg/m³ 63 mg/kg bw/jour Valeur 2085 mg/m³	Remarque Remarque	
Seuil (DNEL/DMEL) DNEL cétate d'éthyle Seuil (DNEL/DMEL) DNEL ydrocarbures, C7, n-alca Seuil (DNEL/DMEL) DNEL	Type Effets systémiques à lo Effets aigus locaux – in Effets systémiques à lo Type Effets systémiques à lo Effets aigus systémique Effets locaux à long ter Effets aigus locaux – in Effets systémiques à lo nes, iso-alcanes, cycliques Type Effets systémiques à lo Effets systémiques à lo Effets systémiques à lo Effets systémiques à lo	halation ong terme – voie cutanée ong terme – inhalation es – inhalation me – inhalation halation ong terme – voie cutanée	1210 mg/m³ 2420 mg/m³ 186 mg/kg bw/jou Valeur 734 mg/m³ 1468 mg/m³ 734 mg/m³ 1468 mg/m³ 63 mg/kg bw/jour	Remarque Remarque	
Seuil (DNEL/DMEL) DNEL Setate d'éthyle Seuil (DNEL/DMEL) DNEL ydrocarbures, C7, n-alca Seuil (DNEL/DMEL) DNEL DNEL NEL/DMEL - Grand publicitione	Type Effets systémiques à lo Effets aigus locaux – in Effets systémiques à lo Type Effets systémiques à lo Effets aigus systémiques à lo Effets locaux à long ter Effets aigus locaux – in Effets systémiques à lo nes, iso-alcanes, cycliques Type Effets systémiques à lo Effets systémiques à lo Effets systémiques à lo Effets systémiques à lo	halation ong terme – voie cutanée ong terme – inhalation es – inhalation halation halation ong terme – voie cutanée ong terme – voie cutanée	1210 mg/m³ 2420 mg/m³ 186 mg/kg bw/jou Valeur 734 mg/m³ 1468 mg/m³ 734 mg/m³ 1468 mg/m³ 63 mg/kg bw/jour Valeur 2085 mg/m³	Remarque Remarque	
Seuil (DNEL/DMEL) DNEL Setate d'éthyle Seuil (DNEL/DMEL) DNEL ydrocarbures, C7, n-alca Seuil (DNEL/DMEL) DNEL NEL/DMEL - Grand publicétone Seuil (DNEL/DMEL)	Type Effets systémiques à lo Effets aigus locaux – in Effets systémiques à lo Type Effets systémiques à lo Effets systémiques à lo Effets locaux à long ter Effets locaux à long ter Effets systémiques à lo nes, iso-alcanes, cycliques Type Effets systémiques à lo	halation ong terme – voie cutanée ong terme – inhalation es – inhalation halation halation ong terme – voie cutanée ong terme – voie cutanée ong terme – inhalation ong terme – voie cutanée	1210 mg/m³ 2420 mg/m³ 186 mg/kg bw/jou Valeur 734 mg/m³ 1468 mg/m³ 1468 mg/m³ 63 mg/kg bw/jour Valeur 2085 mg/m³ 300 mg/kg bw/jou	Remarque Remarque	
Seuil (DNEL/DMEL) DNEL Setate d'éthyle Seuil (DNEL/DMEL) DNEL ydrocarbures, C7, n-alca Seuil (DNEL/DMEL) DNEL DNEL NEL/DMEL - Grand publicitione	Type Effets systémiques à lo Effets aigus locaux – in Effets systémiques à lo Type Effets systémiques à lo Effets systémiques à lo Effets locaux à long ter Effets locaux à long ter Effets aigus locaux – in Effets systémiques à lo nes, iso-alcanes, cycliques Type Effets systémiques à lo	halation ong terme – voie cutanée ong terme – inhalation es – inhalation halation halation ong terme – voie cutanée	1210 mg/m³ 2420 mg/m³ 186 mg/kg bw/jou Valeur 734 mg/m³ 1468 mg/m³ 1468 mg/m³ 63 mg/kg bw/jour Valeur 2085 mg/m³ 300 mg/kg bw/jou Valeur 62 mg/kg bw/jour	Remarque Remarque	
Seuil (DNEL/DMEL) DNEL cétate d'éthyle Seuil (DNEL/DMEL) DNEL ydrocarbures, C7, n-alca Seuil (DNEL/DMEL) DNEL NEL/DMEL - Grand publicétone Seuil (DNEL/DMEL)	Type Effets systémiques à lo Effets aigus locaux – in Effets systémiques à lo Type Effets systémiques à lo Effets systémiques à lo Effets locaux à long ter Effets locaux à long ter Effets aigus locaux – in Effets systémiques à lo nes, iso-alcanes, cycliques Type Effets systémiques à lo	halation ong terme – voie cutanée ong terme – inhalation es – inhalation halation halation ong terme – voie cutanée ong terme – inhalation	1210 mg/m³ 2420 mg/m³ 2420 mg/m³ 186 mg/kg bw/jou Valeur 734 mg/m³ 1468 mg/m³ 1468 mg/m³ 63 mg/kg bw/jour Valeur 2085 mg/m³ 300 mg/kg bw/jou Valeur 62 mg/kg bw/jour 200 mg/m³	Remarque Remarque	
Seuil (DNEL/DMEL) DNEL cétate d'éthyle Seuil (DNEL/DMEL) DNEL ydrocarbures, C7, n-alca Seuil (DNEL/DMEL) DNEL NEL/DMEL - Grand publicétone Seuil (DNEL/DMEL) DNEL	Type Effets systémiques à lo Effets aigus locaux – in Effets systémiques à lo Type Effets systémiques à lo Effets systémiques à lo Effets locaux à long ter Effets locaux à long ter Effets aigus locaux – in Effets systémiques à lo nes, iso-alcanes, cycliques Type Effets systémiques à lo	halation ong terme – voie cutanée ong terme – inhalation es – inhalation halation halation ong terme – voie cutanée ong terme – inhalation	1210 mg/m³ 2420 mg/m³ 186 mg/kg bw/jou Valeur 734 mg/m³ 1468 mg/m³ 1468 mg/m³ 63 mg/kg bw/jour Valeur 2085 mg/m³ 300 mg/kg bw/jou Valeur 62 mg/kg bw/jour	Remarque Remarque	
Seuil (DNEL/DMEL) DNEL Setate d'éthyle Seuil (DNEL/DMEL) DNEL ydrocarbures, C7, n-alca Seuil (DNEL/DMEL) DNEL NEL/DMEL - Grand publicatione Seuil (DNEL/DMEL) DNEL	Type Effets systémiques à lo Effets aigus locaux – in Effets systémiques à lo Type Effets systémiques à lo Effets locaux à long ter Effets locaux à long ter Effets aigus locaux – in Effets systémiques à lo nes, iso-alcanes, cycliques Type Effets systémiques à lo	halation ong terme – voie cutanée ong terme – inhalation es – inhalation halation halation ong terme – voie cutanée ong terme – inhalation	1210 mg/m³ 2420 mg/m³ 2420 mg/m³ 186 mg/kg bw/jou Valeur 734 mg/m³ 1468 mg/m³ 1468 mg/m³ 63 mg/kg bw/jour Valeur 2085 mg/m³ 300 mg/kg bw/jou Valeur 62 mg/kg bw/jour 200 mg/m³ 62 mg/kg bw/jour	Remarque Remarque Remarque	
Seuil (DNEL/DMEL) DNEL cétate d'éthyle Seuil (DNEL/DMEL) DNEL ydrocarbures, C7, n-alca Seuil (DNEL/DMEL) DNEL NEL/DMEL - Grand publicétone Seuil (DNEL/DMEL) DNEL Cétate d'éthyle Seuil (DNEL/DMEL)	Type Effets systémiques à lo Effets aigus locaux – in Effets systémiques à lo Type Effets systémiques à lo Effets aigus systémique Effets locaux à long ter Effets aigus locaux – in Effets systémiques à lo nes, iso-alcanes, cycliques Type Effets systémiques à lo	halation ong terme – voie cutanée ong terme – inhalation es – inhalation halation halation ong terme – voie cutanée ong terme – voie orale	1210 mg/m³ 2420 mg/m³ 2420 mg/m³ 186 mg/kg bw/jou Valeur 734 mg/m³ 1468 mg/m³ 1468 mg/m³ 63 mg/kg bw/jour Valeur 2085 mg/m³ 300 mg/kg bw/jou Valeur 62 mg/kg bw/jour 200 mg/m³ 62 mg/kg bw/jour	Remarque Remarque	
Seuil (DNEL/DMEL) DNEL cétate d'éthyle Seuil (DNEL/DMEL) DNEL ydrocarbures, C7, n-alca Seuil (DNEL/DMEL) DNEL NEL/DMEL - Grand publicétone Seuil (DNEL/DMEL) DNEL DNEL	Type Effets systémiques à lo Effets aigus locaux – in Effets systémiques à lo Type Effets systémiques à lo Effets systémiques à lo Effets locaux à long ter Effets locaux à long ter Effets aigus locaux – in Effets systémiques à lo nes, iso-alcanes, cycliques Type Effets systémiques à lo	halation ong terme – voie cutanée ong terme – inhalation es – inhalation halation ong terme – voie cutanée ong terme – voie orale	1210 mg/m³ 2420 mg/m³ 2420 mg/m³ 186 mg/kg bw/jou Valeur 734 mg/m³ 1468 mg/m³ 1468 mg/m³ 63 mg/kg bw/jour Valeur 2085 mg/m³ 300 mg/kg bw/jou Valeur 62 mg/kg bw/jour 200 mg/m³ 62 mg/kg bw/jour Valeur 367 mg/m³	Remarque Remarque Remarque	
Seuil (DNEL/DMEL) DNEL Seuil (DNEL/DMEL) DNEL ydrocarbures, C7, n-alca Seuil (DNEL/DMEL) DNEL NEL/DMEL - Grand publicatione Seuil (DNEL/DMEL) DNEL Seuil (DNEL/DMEL) DNEL Seuil (DNEL/DMEL) DNEL	Type Effets systémiques à lo Effets aigus locaux – in Effets systémiques à lo Type Effets systémiques à lo Effets aigus systémique Effets locaux à long ter Effets aigus locaux – in Effets systémiques à lo nes, iso-alcanes, cycliques Type Effets systémiques à lo	halation ong terme – voie cutanée ong terme – inhalation es – inhalation halation ong terme – voie cutanée ong terme – inhalation	1210 mg/m³ 2420 mg/m³ 2420 mg/m³ 186 mg/kg bw/jou Valeur 734 mg/m³ 1468 mg/m³ 1468 mg/m³ 63 mg/kg bw/jour Valeur 2085 mg/m³ 300 mg/kg bw/jou Valeur 62 mg/kg bw/jour 200 mg/m³ 62 mg/kg bw/jour	Remarque Remarque Remarque	
DNEL Seuil (DNEL/DMEL) DNEL ydrocarbures, C7, n-alca Seuil (DNEL/DMEL) DNEL NEL/DMEL - Grand publicatione Seuil (DNEL/DMEL) DNEL Cétate d'éthyle Seuil (DNEL/DMEL)	Type Effets systémiques à lo Effets aigus locaux – in Effets systémiques à lo Type Effets systémiques à lo Effets systémiques à lo Effets locaux à long ter Effets locaux à long ter Effets aigus locaux – in Effets systémiques à lo nes, iso-alcanes, cycliques Type Effets systémiques à lo Effets sigus systémiques à lo	halation ong terme – voie cutanée ong terme – inhalation es – inhalation halation ong terme – voie cutanée ong terme – voie orale ong terme – inhalation	1210 mg/m³ 2420 mg/m³ 2420 mg/m³ 186 mg/kg bw/jou Valeur 734 mg/m³ 1468 mg/m³ 1468 mg/m³ 63 mg/kg bw/jour Valeur 2085 mg/m³ 300 mg/kg bw/jou Valeur 62 mg/kg bw/jour 200 mg/m³ 62 mg/kg bw/jour Valeur 367 mg/m³ 734 mg/m³	Remarque Remarque Remarque	
Seuil (DNEL/DMEL) DNEL Seuil (DNEL/DMEL) DNEL ydrocarbures, C7, n-alca Seuil (DNEL/DMEL) DNEL NEL/DMEL - Grand publicatione Seuil (DNEL/DMEL) DNEL Seuil (DNEL/DMEL) DNEL Seuil (DNEL/DMEL) DNEL Seuil (DNEL/DMEL)	Type Effets systémiques à lo Effets aigus locaux – in Effets systémiques à lo Effets systémiques à lo Effets systémiques à lo Effets aigus systémique Effets locaux à long ter Effets aigus locaux – in Effets systémiques à lo nes, iso-alcanes, cycliques Type Effets systémiques à lo Effets locaux à long ter Effets locaux à long ter Effets aigus locaux – in	halation ong terme – voie cutanée ong terme – inhalation ong terme – inhalation halation ong terme – voie cutanée ong terme – voie orale ong terme – inhalation ong terme – voie cutanée	1210 mg/m³ 2420 mg/m³ 2420 mg/m³ 186 mg/kg bw/jou Valeur 734 mg/m³ 1468 mg/m³ 1468 mg/m³ 63 mg/kg bw/jour Valeur 2085 mg/m³ 300 mg/kg bw/jou Valeur 62 mg/kg bw/jour 200 mg/m³ 62 mg/kg bw/jour Valeur 367 mg/m³ 3734 mg/m³ 367 mg/m³	Remarque Remarque Remarque Remarque	

Numéro de la révision: 0101 Numéro de produit: 32099 5 / 18

Date d'établissement: 2002-05-28 Date de la révision: 2017-01-01

Motif de la révision: 2;3

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

Seuil (DNEL/DMEL)		Туре	Valeur	Remarque
DNEL		Effets systémiques à long terme – inhalation	447 mg/m³	
		Effets systémiques à long terme – voie cutanée	149 mg/kg bw/jour	
		Effets systémiques à long terme – voie orale	149 mg/kg bw/jour	

PNEC

acétone

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	<mark>10.6 mg/</mark> l	
Eau de mer	1.06 mg/l	
Sédiment d'eau douce	<mark>30.4 mg/</mark> kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	3.04 mg/kg sédiment dw	
Sol	<mark>29.5 mg/</mark> kg sol dw	
STP	<mark>100 mg/l</mark>	

acétate d'éthyle

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	<mark>0.24 mg/l</mark>	
Eau de mer	<mark>0.024 m</mark> g/l	
Eau (rejets intermittents)	<mark>1.65 mg</mark> /l	
STP	<mark>650 mg/l</mark>	
Sédiment d'eau douce	<mark>1.15 mg/</mark> kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	<mark>0.115 mg</mark> /kg sédiment dw	
Sol	<mark>0.148 mg</mark> /kg sol dw	
Oral	<mark>0.2 g/kg</mark> alimentation	

8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart de flamme<mark>s nues/la chaleur. Ventilation insuffisante: éloigner flammes nues/étincelles. Ventilation insuffisante: appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Ventilation insuffisante: prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Travailler sous aspiration locale/ventilation.</mark>

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer l'hygiène usuell<mark>e. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pa</mark>s manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

a) Protection respiratoire:

Masque à gaz avec filtre A si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition.

b) Protection des mains:

Gants.

matériaux appropriés (bonne résistance)

Tétrafluoréthylène, PVA.

- matériaux appropriés (moindre résistance)

Caoutchouc au butyle.

- matériaux appropriés (mauvaise résistance)

Néoprène, caoutchouc naturel, caoutchouc nitrile, polyéthylène, PVC, viton.

c) Protection des yeux:

Lunettes bien ajustables.

d) Protection de la peau:

Protection de la tête/du cou. Vêtements de protection.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Liquide
Odeur	Odeur de solvant
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible
Couleur	Incolore
Taille des particules	Sans objet (liquide)
Limites d'inflammabilité	2.0 - 13 vol %
Inflammabilité	<mark>Liquide et vap</mark> eurs très inflammables.
Log Kow	Sans objet (mélange)
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Point de fusion	Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition	5 <mark>5 °C - 77 °C</mark>
Point d'éclair	<0°C

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2002-05-28

Date de la révision: 2017-01-01

Numéro de la révision: 0101 Numéro de produit: 32099 6 / 18

Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible	
Densité de vapeur relative	Aucun renseignement disponible	
Pression de vapeur	230 hPa; 20 °C	
	700 hPa ; 50 °C	
Solubilité	l'eau ; insoluble	
Densité relative	0.8	
Température de décomp <mark>osition</mark>	Aucun renseignement disponible	
Température d'auto-ignit <mark>ion</mark>	Aucun renseignement disponible	
Propriétés explosives	Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives	
Propriétés comburantes	Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes	
рН	Aucun renseignement disponible	

9.2. Autres informations

Densité absolue 800 kg/m³

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Peut s'enflammer en contact avec une étincelle. Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation. La matière a une réaction neutre.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit violemment avec les oxydants (forts): risque d'incendie/explosion (accru). Réaction exothermique violente avec (certains) acides.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de flamme<mark>s nues/la chaleur. Ventilation insuffisa</mark>nte: éloigner flammes nues/étincelles. Ventilation insuffisante: appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Ventilation insuffisante: prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation, acides (forts), bases (fortes).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Se décompose suite à une montée en température: libération de gaz/vapeurs corrosifs (vapeurs d'acide acétique). Formation de CO et de CO2 en cas de combustion.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1 Résultats d'essais

Toxicité aiguë

Nettoyant pour colle 90A

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

<u>acétone</u>

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	•	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	5800 mg/kg			Valeur expérimentale	
Dermal	DL50	Équivalent à OCDE 402	20000 mg/kg			Valeur expérimentale	
Dermal	DL50		> 7426 mg/kg bw		. L	Éléments de preuve	
Inhalation (vapeurs)	CL50	Autres	76 mg/l	4 h	(Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	LCL0	Autres	16000 ppm	4 h		Valeur expérimentale	

acétate d'éthyle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de	Remarque
						la valeur	
Oral	DL50	Équivalent à OCDE	10200 mg/kg bw		Rat (femelle)	Valeur	
		401				expérimentale	
Dermal	DL50	24h cuff method	> 20000 mg/kg bw	24 h	Lapin (mâle)	Valeur	
						expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	CL0	Équivalent à OCDE	29.3 mg/l	4 h	Rat	Valeur	
		403				expérimentale	

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2002-05-28

Date de la révision: 2017-01-01

 Numéro de la révision: 0101
 Numéro de produit: 32099
 7 / 18

Remarque	la valeur Read-across Read-across Read-across	at nasculin/féminin) at nasculin/féminin)	24 h Ray (n 4 h Ray (n 6 h) Ra	3.3 mg/l air	Aléthode Autres quivalent à OCDE 03 nts à prendre en com	DL50 DL50 CL50 CL50 Ly r les composaté aiguë	ugement est fondé su usion n classé pour la toxicit n/irritation ant pour colle 90A une donnée (expérim tone
Remarque	la valeur Read-across Read-across Read-across Détermination de la valeur Éléments de preuve Éléments de preuve	et nasculin/féminin) et nasculin/féminin) et nasculin/féminin) et nasculin/féminin) et nasculin/féminin)	Ra (n 24 h Ra (n 4 h Ra (n	840 mg/kg bw 800 mg/kg bw 3.3 mg/l air e	Aléthode Autres quivalent à OCDE 03 Ints à prendre en com	DL50 DL50 CL50 CL50 Let aiguë mentale) dispon	Voie d'exposition Oral Dermal Inhalation (vapeurs) ugement est fondé su usion n classé pour la toxicit n/irritation ant pour colle 90A une donnée (expérim tone
	Read-across Read-across Détermination de la valeur Éléments de preuve Éléments de preuve	nasculin/féminin) et nasculin/féminin) et nasculin/féminin) et nasculin/féminin) Espèce Lapin	(n 24 h Re (n 4 h Re (n 7	800 mg/kg bw 3.3 mg/l air	quivalent à OCDE : 03 nts à prendre en com	DL50 / CL50 L Cl50	Dermal Inhalation (vapeurs) ugement est fondé su usion I classé pour la toxicit n/irritation ant pour colle 90A une donnée (expérim
	Détermination de la valeur Éléments de preuve Éléments de preuve	nasculin/féminin) at nasculin/féminin) Espèce Lapin	(n 4 h Ra (n	3.3 mg/l air	quivalent à OCDE : 03 nts à prendre en com	CL50 in a composa de aiguë	Inhalation (vapeurs) ugement est fondé su usion n classé pour la toxicit n/irritation ant pour colle 90A une donnée (expérim tone
	Détermination de la valeur Éléments de preuve Éléments de preuve	Espèce Lapin	on Point de temps	е	03 nts à prendre en com nible sur le mélange	ur les composa té aiguë nentale) dispo	ugement est fondé su lusion n classé pour la toxicit n/irritation ant pour colle 90A une donnée (expérim tone
	la valeur Éléments de preuve Éléments de preuve	Lapin			nible sur le mélange	té aiguë nentale) dispol	usion I classé pour la toxicit In/irritation I cour colle 90A I une donnée (expérim I cone
	la valeur Éléments de preuve Éléments de preuve	Lapin		Durée d'expositi			une donnée (expérim tone
	la valeur Éléments de preuve Éléments de preuve	Lapin		Durée d'expositi			tone
	la valeur Éléments de preuve Éléments de preuve	Lapin		Durée d'expositi	Méthode	ésultat	oie d'exposition Ré
Remarque	preuve Éléments de preuve	·	24; 48; 72 heures				
Remarque	preuve	Cobaye			OCDE 405	ritant	Deil Irr
Remarque	Littérature		24; 48; 72 heures	3 jour(s)	Autres	on irrit <mark>ant</mark>	
Remarque		Humain		20 minutes	ant Étude d'observation humaine	égère <mark>ment irrit</mark>	nhalation Lé
Remarque							tate d'éthyle
	Détermination de la valeur	Espèce	on Point de temps	Durée d'expositi	Méthode	ésultat	/oie d'exposition Ré
	Annexe VI					ritant; atégori <mark>e 2</mark>	
	Valeur expérimentale	Lapin	24; 48; 72 heures	24 h	ant Équivalent à OCD 404	égère <mark>ment irri</mark> t	eau Lé
		1					rocarbures, C7, n-alca
Remarque	Détermination de la valeur	Espèce		Durée d'expositi	Méthode	ésultat	·
Administrat unique	Read-across	Lapin	7 jours			on irrit <mark>ant</mark>	
	Read-across	Lapin	24; 48; 72 heures		Équivalent à OCD 404	ritant	
				піріє	х.	itation <mark>des yeu</mark> cutanée. u cutan <mark>é</mark> e	lusion voque une sévère irri voque une irritation c sation respiratoire ou ant pour colle 90A une donnée (expérim
Remarque	Détermination de la l valeur		Point de temps	Ourée d'exposition	Méthode	sultat	
	Valeur expérimentale	Hamster			maximalisation sur	on sens <mark>ibilisant</mark>	eau No
	Littérature	Humain I			Observation des humains	on sens <mark>ibilisant</mark>	eau No
Re	valeur Valeur expérimentale	Hamster (femelle)	48 heures		oosants à prendre en K. Méthode Essai de maximalisation sur cochon d'Inde Observation des	itation des yeu cutanée. u cutanée nentale) dispon esultat on sensibilisant	voque une sévère irri voque une irritation c sation respiratoire ou ant pour colle 90A une donnée (expérim tone pie d'exposition Rés

valeur Intradermal Non sensibilisant OCDE 406 24; 48 heures Cobaye (femelle) Valeur expérimentale

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

۷	oie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d	l'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la	Remarque
								valeur	
P	eau	Non sen	Équivalent à OCDE 406		ļ		Cobaye (masculin/fémini n)	Read-across	

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte Conclusion

Motif de la révision: 2;3 Date d'établissement: 2002-05-28 Date de la révision: 2017-01-01

Numéro de la révision: 0101 8 / 18 Numéro de produit: 32099

Non classé comme sensibilisant par inhalation Non classé comme sensibilisant par voie cutanée

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Nettoyant pour colle 90A

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

acétone

Voie d'exposition	Paramètr	e Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Oral	NOAEL	Équivalent à OCDE 408	20 mg/l		Aucun effet	13 semaine(s)	Souris (masculin/fémini n)	Valeur expérimentale
Dermal								Non pertinent, jugement d'experts
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Autres	19000 ppm		Aucun effet	8 semaine(s)	Rat (mâle)	Littérature
Inhalation (vapeurs)		Étude d'observation humaine	361 ppm	Système nerveux central	Effets neurotoxiques	2 jour(s)	Humain	Données insuffisantes, non concluantes

acétate d'éthyle

e <u>tate d etnyle</u>								
Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition		Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	EPA OTS 795.2600	900 mg/kg bw/jour	Généraux	Aucun effet	90 jour(s) - 92 jour(s)	Rat (masculin/fémini n)	Valeur expérimentale
Par voie orale (sonde gastrique)	LOAEL	EPA OTS 795.2600	3600 mg/kg bw/jour	Généraux	Poids corporel, poids des organes, consommation d'aliments	90 jour(s) - 92 jour(s)	Rat (masculin/fémini n)	Valeur expérimentale
Inhalation	NOEC	EPA OTS 798.2450	350 ppm	Généraux	Aucun effet systémique néfaste	13 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat (masculin/fémini n)	Valeur expérimentale

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

Voie d'exposition	Paramèt	tre N	Vléthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination
									de la valeur
Inhalation	NOAEC	E	ssai de toxicité	12470 mg/m ³	Système	Aucun effet	16 semaines (tous les	Rat (måle)	Read-across
(vapeurs)		S	subchronique	air	nerveux central		jours)		
Inhalation	NOAEL	É	fquivalent à	12350 mg/m ³		Aucun effet	26 semaines	Rat	Read-across
(vapeurs)		C	OCDE 413	air		systémique	(6h/jour, 5	(masculin/fémini	
						néfaste	jours/semaine)	n)	
Inhalation	LOAEL	É	quivalent à	1650 mg/m³ air	Système	Dépression du	26 semaines	Rat	Read-across
(vapeurs)		C	OCDE 413		nerveux central	SNC	(6h/jour, 5	(masculin/fémini	
							jours/semaine)	n)	

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

Nettoyant pour colle 90A

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

<u>acétone</u>

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale
Négatif	1	Ovaire de hamster chinois (CHO)	Aucun effet	Valeur expérimentale

acétate d'éthyle

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif avec activation	Équivalent à OCDE 473	Ovaire de hamster chinois	Aucun effet	Valeur expérimentale
métabolique, négatif sans		(CHO)		
activation métabolique				
Négatif	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2002-05-28

Date de la révision: 2017-01-01

Numéro de la révision: 0101 Numéro de produit: 32099 9 / 18

hydrocarbures, C7, n-alcanes, i	SO-8	alcanes, cycliques			
Résultat		Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique		Équivalent à OCDE 473	Cellules de foie de rat	Aucun effet	Read-across
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique		Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Read-across
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique		OCDE 476	Lymphocytes humains	Aucun effet	Read-across

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

Nettoyant pour colle 90A

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

<u>acétone</u>

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	. 3.	Détermination de la valeur
Négatif		<mark>13 se</mark> maine(s)	Souris (masculin/féminin)		Littérature

acétate d'éthyle

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	3.	Détermination de la valeur
Négatif	Équivalent à OCDE 474		Souris (mâle)		Valeur expérimentale

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

Cancérogénicité

Nettoyant pour colle 90A

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

<u>acetone</u>

	Voie	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination
	d'exposition								de la valeur
	Dermal	NOEL	Autres	79 mg	51 semaine(s)	Souris (femelle)	Aucun effet		Littérature
hvd	rocarbures, C7	, n-alcanes, iso	o-alcanes, cyclique	S					<u> </u>

Voie	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination
d'exposition								de la valeur
Inhalation								Dispense de
								données
Dermal								Dispense de
								données
Oral								Dispense de
								données

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé pour la cancérogén<mark>icité</mark>

Toxicité pour la reproduction

Nettoyant pour colle 90A

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

<u>acétone</u>

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEC	Équivalent à OCDE 414	11000 ppm	(gestation, tous	Rat (masculin/fémin in)			Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité	NOAEL	Autres	900 mg/kg bw/jour	13 semaine(s)	Rat (mâle)	Aucun effet		Littérature

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2002-05-28

Date de la révision: 2017-01-01

Numéro de la révision: 0101 Numéro de produit: 32099 10 / 18

<u>tate d'éthyle</u>								
	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	> 3600 mg/kg bw/jour	7 jour(s)	Souris	Aucun effet	Fœtus	Read-across
Toxicité maternelle	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	2200 mg/kg bw/jour	8 jours (gestation, tous les jours) - 14 jours (gestation, tous les jours)		Aucun effet		Read-across
	LOAEL	Équivalent à OCDE 414	3600 mg/kg bw/jour	8 jours (gestation, tous les jours) - 14 jours (gestation, tous les jours)		Mortalité	Généraux	Read-across
Effets sur la fertilité	NOAEL	Équivalent à OCDE 416	20700 mg/kg bw/jour		Souris (masculin/fémin	Aucun effet		Valeur expérimentale

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	31680 mg/m ³ air	10 jours (6h/jour)	Souris	Aucun effet		Read-across
Toxicité maternelle	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	10560 mg/m ³ air	10 jours (6h/jour)	Rat (femelle)	Aucun effet		Read-across
	LOAEL	Équivalent à OCDE 414	31680 mg/m³ air	10 jours (6h/jour)		Affection/dégén érescence des tissus pulmonaires	Poumons	Read-across
Effets sur la fertilité	NOAEL (P/F1)	Équivalent à OCDE 416	31680 mg/m³ air		Rat (masculin/fémin in)	Aucun effet		Read-across

jours/semaine) in)

Conclusion

Non classé pour la toxicité pou<mark>r la reproduction ou la toxicité pour le</mark> développement

Danger par aspiration

La classification est fondée sur <mark>les composants à prendre en compte</mark>

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Toxicité autres effets

Nettoyant pour colle 90A

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

<u>acétone</u>

	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	- · g	Détermination de la valeur
				Peau	Dessèchement ou gerçures de la			Étude de littérature
nná	tata d'áthula							

 rate a etiljie							
Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Organisme	Détermination de
							la valeur
			Peau	Dessèchement ou			Littérature
				gercures de la			

Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Nettoyant pour colle 90A

APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE OU REPETE: Teint rouge. Picotement/irritation de la peau. Démangeaison. Eruption/dermatite. Modification du taux sanguin/de la composition sanguine. Perte d'appétit. Hypertrophie/atteinte du foie. Atteinte du tissu rénal.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nettoyant pour colle 90A

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2002-05-28

Date de la révision: 2017-01-01

 Numéro de la révision: 0101
 Numéro de produit: 32099
 11 / 18

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

acétone								
	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	Méthode C.1 de l'UE	5540 mg/l	96 h	Salmo gairdneri	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë crustacés	CL50	Autres	12600 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité algues et autres plante aquatiques	sCE50		> 7000 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
acétate d'éthyle	+	_					•	
	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme		Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	US EPA	230 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité aiguë crustacés	CE50		154 mg/l	48 h	Daphnia magna			Littérature
Toxicité algues et autres plante aquatiques	sNOEC	OCDE 201	> 100 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
Toxicité chronique poissons	NOEC	ECOSAR v1.00	0 <mark>6.3 mg/l</mark>	32 jour(s)	Pisces		Eau douce (non salée)	QSAR
	NOEC	OCDE 210	< 9.65 mg/l	32 jour(s)	Pimephales promelas	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	Équivalent à OCDE 211	2.4 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Reproduction
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE50		5870 mg/l	15 minutes	Photobacterium phosphoreum	Système statique	Eau salée	Valeur expérimentale; Ralentissement
hydrocarbures, C7, n-alcanes, isc								
	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	LL50	OCDE 203	> 13.4 mg/l WAF	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë crustacés	EL50	OCDE 202	3.0 mg/l WAF	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plante aquatiques	s EL50	OCDE 201	29 mg/l WAF	72 h	Pseudokirchnerie Ila subcapitata		Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité chronique poissons	NOELR		1.534 mg/l	28	Oncorhynchus mykiss		Eau douce (non salée)	QSAR; Concentration nominale
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	OCDE 211	0.17 mg/l WAF	21 jour(s)	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Read-across; GLP
	FLFO	OODE 011	1 / // \ \ / \ \ \	01!/-)	D I I	C 1	F I	Decel comme

La classification du mélange est fondée sur les composants à prendre en compte

EL50

EL50

Conclusion

aquatiques

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

OCDE 211

12.2. Persistance et dégradabilité

Toxicité micro-organismes

acétone

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur	
OCDE 301B : Essai de dégagement de CO2	90.9 %	28 jour(s)	Valeur expérimentale	

1.6 mg/I WAF 21 jour(s)

26.81 mg/l

48 h

Daphnia magna

Tetrahymena

pyriformis

Système

statique

Eau douce

(non salée)

Eau douce

(non salée)

Read-across

QSAR; Taux de

croissance

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2002-05-28

Date de la révision: 2017-01-01

Numéro de la révision: 0101 Numéro de produit: 32099 12 / 18

Nettoy	ant	pour	colle	90A
	,			

			<u> </u>				
acétate d'éthyle							
Biodégradation e	au						
Méthode		Valeur		Durée		Déterm	ination de la valeur
OCDE 301B : Ess	sai de déga <mark>gement</mark>	t de CO2 93.9 %		28 jour	(s)	Valeur e	expérimentale
OCDE 301D : Ess	sai en flaco <mark>n ferm</mark> e	á 100 %		28 jour	28 jour(s)		expérimentale
Phototransforma	tion air (DT <mark>50 air)</mark>						
Méthode		Valeur			adicaux OH		ination de la valeur
		40 h		500000	/cm³	QSAR	
hydrocarbures, C7,	n-alcanes, i <mark>so-alca</mark>	nes, cycliques					
Biodégradation e	au						
Méthode		Valeur		Durée			ination de la valeur
	ai de respir <mark>ométri</mark>	e 98 %; GL	P	28 jour	(s)	Valeur e	expérimentale
manométrique							
<u>Conclusion</u>							
Contient (un/des) c	omposant(<mark>s) facile</mark>	ment biodégradable	e(s)				
10 0 Data		. 4 !					
12.3. Potentiel d		ation					
Nettoyant pour colle 90	<u>DA</u>						
Log Kow							
Méthode	Remar		Valeur		Température	Déter	mination de la valeur
	Sans of	bjet (mélange)					
acátono							
acétone							
BCF poissons	B A (4)	hr.i.	D (<u> </u>			D (1
Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Orgar	nisme		Détermination de la
DOE		0.70		Diagon			valeur
BCF		0.69		Pisces			
BCF autres organi							_
Paramètre Paramè	Méthode	Valeur	Durée	Orgar	Organisme		Détermination de la
							valeur
BCF	BCFWIN	3					Valeur calculée
Log Kow							
Méthode	Rei	marque	Valeur		Température	De	étermination de la valeur
			-0.24			Do	onnées d'essai
acétate d'éthyle							
BCF poissons							
Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Orgar	nisme		Détermination de la
							valeur
BCF		30	3 jour(s)	Leucis	scus idus		Valeur expérimentale
Log Kow							
Méthode	Rei	marque	Valeur		Température	De	étermination de la valeur
EPA OPPTS 830.		•	0.68		25 °C	Va	leur expérimentale
hydrocarbures, C7,	n-alcanes, iso-alca	nes, cycliques					'
Log Kow							
Méthode	Rei	marque	Valeur		Température	De	étermination de la valeur
			> 3				
Conclusion			ļr ū				
	urs numáriaues di	sponibles, aucune co	anclusion univoc	uua na naut âtra fo	rmulóo		
Jui la base des vale	ui s riumenques ui	sportibles, aucurie co	oriciasion ariivoc	que ne peut etre ro	mulee		
12.4. Mobilité da	ans le sol						
acétate d'éthyle							
Répartition en po	urcentage						
Méthode	Fraction air	Fraction biota	Fraction	Fraction sol	Fraction eau	Détermination	de la valeur
			sédiment				
Mackay, niveau	III 51.3 %	0 %	0.27 %	13.3 %	35.3 %	Valeur calculée)
hydrocarbures, C7,							
Répartition en po		, , ,					
Méthode	Fraction air	Fraction biota	Fraction	Fraction sol	Fraction eau	Détermination	de la valeur
ivietilode	i i detion all	i raction blota	sédiment	i raction sui	Taction eau	Determination	ac la valcul
Mackay, niveau	III 96 %	0 %	1.8 %	0.55 %	1.4 %	Valeur calculée	1
iviackay, Hivedu	170 /0	0 70	1.0 /0	0.33 /0	T 70	valeur calculet	•
Occasion !							
Conclusion	uro pura falarra	ananihlaa a	analusian	uio no mand atua C	rmuláa		
our la base des vale	urs numeriques di	sponibles, aucune co	onclusion univoc	jue ne peut etré fo	rmulee		
12.5. Résultats d	es évaluations	S PRT et vPvR		_			
		répond(ent) aux crit	eres PRT et/oux	PvR renris dans l'a	nneve XIII du Pàgla	ment (CF) n° 1007	7/2006
ive contient pas de	composant(s) qui i	epona(ent) aux citt	or cor bir ci/ou v	i vo repris daris l'a	mere Am du Regle	mont (OL) II 1907	, 2000.
12.6. Autres effe	ts néfastes						
=::::::::::::::::::::::::::::::::::::::							

Numéro de la révision: 0101 Numéro de produit: 32099 13 / 18

Date d'établissement: 2002-05-28 Date de la révision: 2017-01-01

Motif de la révision: 2;3

Nettoyant pour colle 90A

Gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014)

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE) n° 517/2014)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

acétate d'éthyle

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Union européenne

Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE.

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

20 01 29* (fractions collectées séparément (sauf section 15 01): détergents contenant des substances dangereuses).

Recycler par distillation. Incinérer sous surveillance avec valorisation énergétique. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

13.1.3 Emballages

Numéro de la révision: 0101

Union européenne

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 10* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport Route (ADR) 14.1. Numéro ONU Numéro ONU 1993 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition Liquide inflammable, n.s.a. (acétone; hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques) 14.3. Classe(s) de danger pour le transport Numéro d'identification <mark>du danger</mark> 33 Classe Code de classification F1 14.4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes 3 14.5. Dangers pour l'environnement Marque matière dangereuse pour l'environnement oui 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales Dispositions spéciales 601 Dispositions spéciales 640D Quantités limitées Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute) Chemin de fer (RID) 14.1. Numéro ONU Numéro ONU 1993 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition Liquide inflammable, n.s.a. (acétone; hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques) 14.3. Classe(s) de danger pour le transport Numéro d'identification du danger Code de classification 14.4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes 14.5. Dangers pour l'environnement Motif de la révision: 2;3 Date d'établissement: 2002-05-28 Date de la révision: 2017-01-01

Numéro de produit: 32099

14/18

Nettoyant pour colle 90A oui Marque matière dangereuse pour l'environnement

ivial que matiere dangereuse pour l'environnement	oui
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274
Dispositions spéciales	601
Dispositions spéciales	640D
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les
	matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse
	brute)
	ion aco)
Voies de navigation intérieures (ADN)	
14.1. Numéro ONU	
Numéro ONU	1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
	liquido inflammable no a /coétano budrocarburos C7 n alcanos iso
Nom d'expédition	Liquide inflammable, n.s.a. (acétone; hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso
	alcanes, cycliques)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	3
Code de classification	F1
14.4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	3
14.5. Dangers pour l'environ <mark>nement</mark>	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	oui
	Vul
14.6. Précautions particulièr <mark>es à prendre par l'utilisateur</mark>	
Dispositions spéciales	274
Dispositions spéciales	601
Dispositions speciales	
Dispositions spéciales	640D
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les
	matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse
	brute)
	prute)
Mer (IMDG/IMSBC)	
14.1. Numéro ONU	
Numéro ONU	1993
	1773
14.2. Désignation officielle d <mark>e transport de l'ONU</mark>	
Nom d'expédition	Flammable liquid, n.o.s. (acetone; hydrocarbons, C7, n-alkanes,
	isoalkanes, cyclics)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	(Section 1)
Classe	3
14.4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage	II
Étiquettes	3
14.5. Dangers pour l'environ <mark>nement</mark>	
Polluant marin	lp
	oui.
Marque matière dangere <mark>use pour l'environnement</mark>	oui
14.6. Précautions particulièr <mark>es à prendre par l'utilisateur</mark>	
Dispositions spéciales	274
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les
Quantites ilmitees	
	matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse
	brute)
14.7. Transport en vrac conf <mark>ormément à l'annexe II de la conventi</mark> or	n Marpol et au recueil IBC
Annexe II de Marpol 73/78	Sans objet, basé sur les informations disponibles
Affrexe ii de Marpor 73/7 <mark>0</mark>	Sans objet, base suries informations disponibles
Air (ICAO TI/IATA DCD)	
Air (ICAO-TI/IATA-DGR)	
14.1. Numéro ONU	
Numéro ONU	1993
	1
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Nom d'expédition	Flammable liquid, n.o.s. (acetone; hydrocarbons, C7, n-alkanes,
	isoalkanes, cyclics)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
	10
Classe	3
14.4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	3
14.5. Dangers pour l'environ <mark>nement</mark>	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	oui
	OCI
14.6. Précautions particulièr <mark>es à prendre par l'utilisateur</mark>	
Dispositions spéciales	A3
quantités limitées: quantité nette max. par emballage	11.
Machines in incost qualities flotte that, par emballage	
tif de la révision: 2:3	Date d'établissement: 2002-05-28

Motif de la révision: 2;3 Date d'établissement: 2002-05-28 Date de la révision: 2017-01-01

Numéro de la révision: 0101 Numéro de produit: 32099 15 / 18

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque	
100 %		

Composants conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 et modifications

=30% hydrocarbures aliphatiques

REACH Annexe XVII - Restriction

Contient composant(s) soumis aux restrictions de l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

acétate d'éthyle catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, iso-alcanes, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides des générateurs d'aérosols mis sur le marché à l'intention du grand public à des fins de divertissement et de décoration comme:	le marché et à l'utilis <mark>ati</mark>		uses et de certains mélanges et articles dangereux.
santone santale d'ethyle strainers, 27, n-alcanes, sò-alcanes, coloranes, contractives de manieres au une felle phylicocarbures, C7, n-alcanes, sò-alcanes, coloranes, viciques s'acception of the phylicocarbures, C7, n-alcanes, sò-alcanes, coloranes, viciques s'acception of the phylicocarbures, C7, n-alcanes, sò-alcanes, coloranes, colorane			groupe de Conditions de restriction
catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, de ce règlement. de ce règlement. des générateurs d'aérosols mis sur le marché à l'intention du grand public à des fins de divertissement et de décoration comme: — les scintillants métallisés destinés principalement à la décoration, — la neige et le givre artificiels, — les coussins "péteurs", — les bombes à serpentins, — les mirittons, — les mirittons, — les paillettes et les mousses décoratives, — les toiles d'araignée artificielles, — les toiles d'araignée artificielles, — les boules puantes. 2. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires en matière de classification, d'emballage et d'étiquetage des générateurs d'aérosols visés ci-dessus porte d'une manière visible, lisible et indélébile la mention suivante: "Usage réservé aux utilisateurs professionnels."3. Par dérogation, les paragraphes 1 et 2 ne sont pas applicables aux générateurs d'aérosols visés à l'article 8, paragraphe 1, point a), de la directive 75/324/CEE du Conseil.4. Les générateurs d'aérosols visés aux paragraphes 1 et	acétate d'éthyle hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-al <mark>cal</mark>	substances ou du mélange Substances ou mélanges liquides qu considérés comme dangereux au se directive 1999/45/CE ou qui répond critères pour une des classes ou cat danger ci-après, visées à l'annexe l o règlement (CE) no 1272/2008: a) les classes de danger 2.1 à 2.4, 2. types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 ca et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 typ, b) les classes de danger 3.1 à 3.6, anéfastes sur la fonction sexuelle et l ou sur le développement, 3.8 effets les effets narcotiques, 3.9 et 3.10; c) la classe de danger 4.1;	jui sont la character de la control de la co
f de la révision: 2;3 Date d'établissement: 2002-05-28	acétane acétate d'éthyle hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcai ycliques	catégorie 1 ou 2, liquides inflammal nes, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, sub mélanges qui, au contact de l'eau, c des gaz inflammables, catégorie 1, liquides pyrophoriques, catégorie 1 matières solides pyrophoriques, cat qu'elles figurent ou non à l'annexe \	des générateurs d'aérosols mis sur le marché à l'intention du grand public à des fins de divertissement et de décoration comme: les scintillants métallisés destinés principalement à la décoration, la neige et le givre artificiels, les coussins "péteurs", les bombes à serpentins, les excréments factices, les mirlitons, les paillettes et les mousses décoratives, les toiles d'araignée artificielles, les boules puantes. 2. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires en matière de classification, d'emballage et d'étiquetage des substances, les fournisseurs veillent à ce que, avant la mise sur le marché, l'emballage des générateurs d'aérosols visés ci-dessus porte d'une manière visible, lisible et indélébile la mention suivante:

Numéro de la révision: 0101 Numéro de produit: 32099 16 / 18

Date de la révision: 2017-01-01

Législation nationale Belgique

Nettoyant pour colle 90A

Aucun renseignement disponible

Législation nationale Pays-Bas

Nettoyant pour colle 90A

Identification des déch<mark>ets LWCA (Pays-Bas): KGA catégori</mark>e 03 (Pays-Bas)

Législation nationale France

Nettoyant pour colle 90A

Aucun renseignement disponible

Législation nationale Allemagne

Nettoyant pour colle 90A

WGK	2; Classification polluant l'eau basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du
	27 juillet 2005 (Anhang 4)

<u>acétone</u>

TA-Luft	<u>5.2.5</u>	
TRGS900 - Risiko der	Aceton; Y; Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen	
Fruchtschädigung	Grenzwertes nicht befürchtet zu werden	

acétate d'éthyle

TA-Luft	5.2.5	
TRGS900 - Risiko der	Ethylacetat; Y; Risiko der Fruch	tschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen
Fruchtschädigung	Grenzwertes nicht befürchtet z	zu werden

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

TA-Luft 5.2.5;

Législation nationale UK

Nettoyant pour colle 90A

Aucun renseignement disponible

Autres données pertinentes

Nettoyant pour colle 90A

Aucun renseignement disponible

<u>acétone</u>

TLV - Carcinogen Acetone; A4

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral de toute phrase H visée aux points 2 et 3:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(*) CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG
CE50 Concentration Efficace 50 %
CL50 Concentration Létale 50 %

CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

DL50 Dose Létale 50 %

DMEL Derived Minimal Effect Level
DNEL Derived No Effect Level

ErC50 EC50 in terms of reduction of growth rate
NOAEL NO Observed Adverse Effect Level
NOEC No Observed Effect Concentration

OCDE Organisation de Coopération et de Développement Économiques

PBT Persistant, Bioaccumulable & Toxique
PNEC Predicted No Effect Concentration
STP Sludge Treatment Process

vPvB very Persistent & very Bioaccumulative

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2002-05-28

Date de la révision: 2017-01-01

 Numéro de la révision: 0101
 Numéro de produit: 32099
 17 / 18

substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité a été élaborée pour une utilisation a us sein de l'Union Européenne, de la Suisse, de l'Islande, de la Norvège et du Lichtenstein. Elle peut être consultée dans d'autres pays, dans lesquels la législation locale relative à la conception des fiches de données de sécurité aura prépondérance. Il est de votre obligation de vérifier et d'appliquer cette législation locale. L'utilisation de cette fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence BIG et/ou dans les conditions générales de la société BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. Sa distribution et sa reproduction sont limitées. Consultez les conditions du contrat susmentionné pour de plus amples informations.



Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2002-05-28

Date de la révision: 2017-01-01

Numéro de la révision: 0101 Numéro de produit: 32099 18 / 18